



République Française
Département des Bouches du Rhône
Commune de Jouques

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUQUES

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL : 27

EN EXERCICE : 27

AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION : 23

Date de la convocation : 05 juillet 2022

Date de mise en ligne : le 18 juillet 2022

Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme de LAURADOUR, M. RADA KOVITCH, M. NOBLE, Mme AUSTRUY, Mme CASPERS, Mme REICHLIN, Mme SENANTE, M. GUERN, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, M. LEBRE, M. BRUNET, Mme COLOMBIER,

Bons de pouvoir : Mme ROYO à Mme REICHLIN, M. RENAULT à M. RADA KOVITCH, Mme MOUTON- PLOUHINEC à M. OZIEMBLOWSKI, Mme MONDEJAR à Mme BADROUILLARD,

Absents excusés : M. BOIRON, M. BOMO,

Absents : M. CARRERE, Mme SANTACROCE,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RADA KOVITH

N° 62_DEL_2022 OBJET : Fixation des tarifs repas de la restauration collective

Monsieur le Maire explique qu'à l'heure actuelle, la commune propose un service de restauration collective qui repose sur deux tarifs :

- . 2,90 euros le prix d'un repas (identique au tarif scolaire appliqué jusqu'au 31 août 2022) pour la crèche et le multi-accueil, et les centres de loisirs élémentaire et maternelle,
- . et 4,80 € pour le portage de repas à domicile.

La confection des repas était confiée depuis 4 ans au prestataire « Terre de cuisine », pour qui le contrat prend fin le 31 août 2022.

Suite à un nouveau marché public, la restauration collective est confiée à « Garig » à compter du 1^{er} septembre 2022. Le siège social de la société est situé à Aix-en-Provence, et la cuisine centrale à Bouc-Bel-Air. Ce nouveau prestataire utilise 80 % de produits de qualité (label rouge, AOP, AOC, IGP...), 30 % de produits Bio, ainsi que de produits bruts, frais, de saison et issus de circuits courts.

Un nouveau système de tarification est donc mis en place.

Les nouveaux tarifs de la restauration scolaire ont été adoptés en séance du 11 juin 2022.

Il s'agit lors de cette séance, d'adopter les nouveaux tarifs de la restauration collective, pour la saison 2022/2023, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, selon la grille suivante :

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

93_DE-013-211300488-20220717-62_DEL_2022

Tarifs Restauration collective 2022/2023

	Repas crèche et repas multi-accueil	Repas accueil de loisirs élémentaire (mercredi et vacances) et gouters	Repas accueil de loisirs maternelle (mercredi et vacances) et gouters	Repas portage à domicile
Prix unitaire en euros TTC	3,83 €	5,34 €	4,35 €	5,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission « Scolarité, Restauration collective » du 02 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE la tarification du service de restauration collective à compter du 1er septembre 2022 selon la grille présentée ci-dessus,

DIT que la présente délibération, certifiée, conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture.

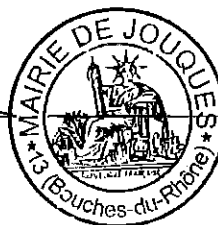
Fait et délibéré en séance les jour, mois an susdits, **JOUQUES** le 11 juillet 2022

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera transmis au représentant de l'état
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification

Le Maire
Eric GARCIN



REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20220717-62_DEL_2022